

Bonjour à toutes et à tous,

Suite aux dernières annonces gouvernementales, décrets préfectoraux et en collaboration avec la municipalité, nous venons vous apporter les dernières informations concernant les activités de la MJC pour la deuxième étape du déconfinement le 9 juin.

Les activités déjà autorisées à reprendre à partir du 19 mai peuvent se poursuivre.

Les activités autorisées à reprendre à partir du 19 mai, mais qui, par la contrainte du couvre-feu à 21h00 n'avaient pas redémarré, peuvent désormais le faire en respectant le couvre-feu à 23h00.

À partir du 9 juin toutes les activités adultes, sportives ou non, en extérieur et en salle peuvent également reprendre (sauf les activités aide scolaire, photo, aquagym, mini-vitagym).

L'activité terre ne reprendra qu'à compter du 17/06.

Les activités sportives avec contact pourront avoir lieu en extérieur.

La reprise des activités est possible sous certaines conditions :

- Respect du couvre-feu à 23h00.
- Les activités doivent être sans contact. (Sauf extérieur)
- Le respect des jauges « salle » définie dans le plan de reprise.
- Le port du masque est obligatoire pour tous à partir de 6 ans.
- Le respect des protocoles sanitaires de désinfection des locaux et du matériel.

Le Conseil d'Administration du 1^{er} juin 2021 a décidé que pour les activités ne reprenant qu'à partir du 9 juin, aucune cotisation activité ne serait encaissée et que seule, la carte d'adhésion à la MJC serait encaissée.

Le remboursement des cotisations encaissées se fera sur demande par mail à accueil@mjccastanet.fr.

Vous pouvez également faire un don déductible des impôts.

(Document accessible dans l'onglet Covid de notre site internet)

Si vous souhaitez tester une activité sur cette fin de saison, dans la mesure des places disponibles et dans le respect des jauges en vigueur pour l'activité il vous suffit :

- Si vous êtes déjà adhérent, d'envoyer un mail à accueil@mjccastanet.fr pour préciser l'activité que vous voulez tester.
- Si vous n'êtes pas adhérent de déposer un chèque de 19 € (12 € pour les mineurs, étudiants, bénéficiaires du RSA) dans la boîte aux lettres de la MJC, accompagné d'un formulaire d'adhésion et de nous indiquer par mail ou avec le dossier déposé, l'activité que vous souhaitez pratiquer.

Le secrétariat vous indiquera par mail ou par téléphone si votre demande a pu être retenue.

En plus de découvrir de nouvelles activités, vous participerez au soutien actif de la MJC.

Même si la fin de saison approche, nous sommes ravis que vous puissiez reprendre vos activités, retrouver les intervenants et ainsi, aborder l'été en faisant le plein de convivialité, si chère à notre MJC.

Prenez soin de vous et de vos proches,

Cordialement,

Le Conseil d'Administration